

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2007

Date de convocation : 17/04/2007

La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : M. de ROUX, Mme FIAUD, M. SALIBA, Mme PICHARD, MM. FOURRÉ, PANNAUD, RICHON, GODARD, MAUDOUX, PATRY, GRAVELLE, Mmes COURTHES, PELAUD, MAUREL, GATINEAU.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHARRIER, M. BUFFARD

Excusées : Mmes LAVOISSIERE, THOMAS

Absents : Mmes VALIN, MIRAULT, MM. BINNIÉ, TARDY.

Secrétaire de séance : Mme GATINEAU

Approbation du procès-verbal de la séance du 02 Avril 2007.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 02 Avril dernier.

MARCHE PUBLIC RELATIF A LA VOIRIE

Monsieur de ROUX explique au Conseil Municipal le problème que représente pour la Commune l'entretien et la remise en état de sa voirie d'une longueur d'environ 80 kms.

Malgré le réseau de routes départementales traversant le territoire de la commune, les voies communales doivent supporter désormais un trafic pour lequel elles n'ont pas été conçues.

Il rappelle que les travaux de voirie étaient réalisés jusqu'à présent par le biais de marchés à bons de commandes pour lesquels un montant de dépenses avait été fixé. Cependant, en raison des autres programmes d'investissement, il était difficile de s'y tenir.

Monsieur de ROUX indique qu'après avoir étudié la question avec les adjoints, un appel à candidatures a été lancé dans le cadre de la procédure du dialogue compétitif en vue des « Travaux de création de voirie, de gros entretien et d'entretien courant des réseaux de voirie », portant sur 40 kms de voies communales les plus utilisées. La durée du marché a été estimée à 8 ans.

Les voies communales qui ont été retenues sont les suivantes :

- V.C.N°1 - du Maine-Allain , Chemins des Ajoncs, des Genêts, des Bernardières et Croix Echelle
- V.C. N°2 - de la RD 24 Les Sablons à la RD 238 Route de St Césaire
- VC. N°3 - de la RD 24 La Broussardière à la Route de la Chapelle (Champ des Vignes)
- VC N°4 - de la Germinerie (Chemins des Alouettes, des Vanneaux) à Beauchail (Chemins des Prises, de la Grange)
- V.C. N°5 - de la RD 24 Le Port Hublé aux Métrelles
- V.C. N°7 - Chemin des Brandes
- V.C. N°8 - Rue des Carpes, Rue des Civelles
- V.C. N°9 - de la RD 24 à la RN 141 (chemins du Maine-Videau et de la Grave)
- V.C. N°11 - Le Maine Allain (une partie du Chemin des Bruyères)
- V.C. N°13 - Chemin Bertaud
- V.C. N° 16 - Chemin Nattier

- V.C. N° 17 : Chemin des 2 Fontaines – Chemin Boisson
- V.C. N° 18 – Chemin Beau
- V.C. N°19 – Chemin Larron
- V.C. 20 – Chemin du Cluzeau
- V.C. 21 - Chemin de Puynouveau
- V.C. N° 51 Chemin Labbé
- V.C. N°54 - Chemin du Silo
- Les Essarts : Rue du Colombard, Rue des Sarments
- Chez Nadeau – Lafont : Chemin Latéral

Cette procédure du Dialogue Compétitif permet à la Municipalité de conduire un dialogue avec les candidats admis à y participer en vue de définir les solutions de nature à répondre à ses besoins.

Une fois les candidatures retenues, la phase de dialogue est engagée avec les entreprises sélectionnées auxquelles est remis un dossier de consultation. (règlement de consultation, programme fonctionnel, plan, etc.)

Cette phase de dialogue donne ensuite lieu à la remise des premières propositions des entreprises.

A l'issue de cette phase de dialogue, les entreprises sont invitées à remettre leur offre.

La Commission d'ouverture des Plis a retenu les 7 candidatures présentées

APPIA Charentes, Entreprise DAVID, COLAS SUD-OUEST , SCOTPA, SACER ATLANTIQUE, EUROVIA, GRAMMATICO T.,

Il a été demandé à chaque entreprise de faire un état des lieux des 40 kms de voirie retenus.

A la suite de ce diagnostic, elles doivent proposer les solutions qu'elles comptent mettre en œuvre pour qu'à l'issue des 8 années, il soit remis à la Commune une voirie en bon état. La remise de leurs offres est fixée au 08 Juin.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à entamer le dialogue avec les entreprises.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure de dialogue compétitif.

Monsieur RICHON demande si le projet de la RCEA risque d'avoir un impact sur les voies communales.

Monsieur de ROUX indique que la RCEA ne sera inscrite qu'à l'horizon 2020.

Le Conseil Supérieur des Ponts et Chaussées estime que pour justifier la création d'une 2X2 voies, il est nécessaire de comptabiliser 15000 véhicules/jour alors qu'actuellement le trafic de la RN 141 est de 9000 véhicules/jour.

Monsieur RICHON demande ce qu'il advient de la sécurisation des carrefours sur la RN 141.

Monsieur de ROUX rappelle que pendant plus 10 ans toutes les demandes de sécurisation qui avaient été présentées n'ont pas abouti en raison du projet de la 2 X2 voies.

Or, on constate à présent, les travaux intervenus à « Bourrut », l'aménagement du carrefour de Saint Césaire.

Le projet d'aménagement du carrefour des Bergeronnettes avance et une réunion doit bientôt avoir lieu.

A la suite des nombreux accidents intervenus, il est question de l'aménagement du carrefour de la Route de la Chapelle.

EMPRUNT VOIRIE

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal qu'il a été inscrit au Budget 2007, au programme voirie, un emprunt subventionné par le Conseil Général, d'un montant de 17 000 €.

Le Syndicat Départemental des Chemins a indiqué que DEXIA CREDIT LOCAL a été retenu pour réaliser l'emprunt dans les conditions ci-après :

Taux	Durée	Echéance	Montant échéance	Total Remboursement
4.26	10 ANS	Semestrielle	1 052.75	21 055.00
4.23	10 ANS	Mensuelle	173.98	20 877.60

Il est proposé de retenir le taux de 4.26 % avec un remboursement semestriel ce qui ne représente qu'une plus value de 17.74 € par an par rapport aux échéances mensuelles qui nécessitent une gestion administrative plus lourde.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer donne un avis favorable à cette proposition et mandate Monsieur de ROUX ou Madame CHARRIER, Adjoint aux Finances, en vue de la signature du contrat de prêt à intervenir.

CESSION DE LA CASERNE DES POMPIERS DE SAINTES AU SDIS

Monsieur de ROUX rappelle que la Communauté des Communes du Pays Santon a cédé au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), la caserne des pompiers, pour laquelle Chaniers a participé à la construction.

Par courrier en date du 3 Avril dernier, la CDC du Pays Santon indique qu'elle versera en une seule fois le montant dû à la Commune de Chaniers, soit la somme de 37 604 € dès que le SDIS aura procédé au versement de la 1^{ère} échéance.

REDEVANCE ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de la redevance « Ordures ménagères » appliqués depuis 2004.

	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS
120 l (120 l (1-2 pers)	145	145
240 l (3-5 pers)	180	180
340 l (6-7 pers)	218	218
660 l (8 pers et +)	303	438

Pour assurer la stabilité de la cotisation par habitant il propose de maintenir ces tarifs en 2007.

Il propose que comme les années précédentes cette redevance soit recouvrée en 2 fois,

L'acompte (50%) recouvrable au 30 Mai

Le solde (50%) au 30 Août

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

FIXATION DU TAUX DE BASE DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT INSTITUTEURS

Monsieur de ROUX rappelle que le décret N°83-367 du 02 Mai 1983 prévoit que les instituteurs non logés perçoivent en contrepartie et sous réserve de remplir les conditions requises par les textes, une indemnité représentative de logement fixée chaque année par le préfet après avis du Conseil départemental de l'Education Nationale et des Conseils Municipaux.

Le Comité des Finances locales a demandé que la progression n'excède pas 3% par rapport à l'indemnité Représentative du logement de 2005.

Le Comité Départemental de l'Education Nationale dans sa séance du 23 Mars 2007 a donné son accord pour cette évolution de 3% soit une indemnité annuelle de 2078.04 € pour les instituteurs célibataires, portée à 2 597.52 € pour les instituteurs mariés ou célibataires avec enfant.

Par circulaire du 30 Mars dernier, Monsieur le Préfet invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur le montant de cette indemnité pour l'année 2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de fixer le montant de l'indemnité Représentative de logement majorée à 2 597.52 € pour l'année 2006.

EMPLOI SAISONNIER (FONCTIONNEMENT DU BAC)

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal qu'en vue du fonctionnement du bac pendant la saison touristique, il convient de recruter, comme les années précédentes, un emploi saisonnier, afin d'assurer un service continu 7 jours sur 7, du 1^{er} Juillet au 31 Août 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de recruter un agent saisonnier à temps complet, sur la base de l'indice brut 281 Majoré 281, du 1^{er} Juillet au 31 Août 2007. et mandate Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, pour signer le contrat de travail à intervenir.

Le Conseil Général a indiqué que le bac actuellement en réparation ne pourrait pas, en principe, être mis à la disposition de la Commune avant la première quinzaine de Mai.

SALON DU LIVRE - PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE TRANSPORT

Lors de l'organisation du Salon du Livre il avait été inscrit dans le budget prévisionnel des frais de transport en vue du déplacement des auteurs.

Monsieur de ROUX propose le remboursement des frais de transport de M. Jean-Louis FOURNIER s'élevant à 100 €.

Monsieur GODARD précise que cette année le remboursement des frais de transport ne concerne qu'un seul auteur au lieu de 3 lors du salon de 2005.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité décide le remboursement des frais de transport à M. FOURNIER.

REMBOURSEMENT PAR LES ASSURANCES

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal les dégâts occasionnés à la clôture séparant la Poste de la Cour de l'École par un camion effectuant une livraison à la cantine scolaire. Un constat amiable avait été alors établi.

GROUPAMA a fait parvenir le 2 avril dernier une lettre chèque du 23 Mars 2007 émanant des assurances GRAS SAVOYE l'assureur du tiers, d'un montant de 779.31€ correspondant au montant du devis de réparation.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, accepte le remboursement proposé par les assurances GRAS SAVOYE.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur de ROUX donne lecture au Conseil de la demande de subvention présentée par l'Orphelinat National des Chemins de Fer destinée à soutenir son action en faveur des pupilles, dont 3 résident à Chaniers.

Madame FIAUD propose que le CCAS examine cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier l'examen de ce dossier et la prise en charge éventuelle de cette aide au CCAS.

QUESTIONS DIVERSES

Régularisation de la délibération du 8 Janvier 2007 portant sur les honoraires de l'architecte - Extension de la Salle omnisports

Monsieur de ROUX rappelle que lors de la séance du 8 Janvier dernier, le Conseil Municipal avait accepté le projet d'extension de la salle omnisports présenté par le Cabinet d'architecture AUDINET.

Or, dans la délibération afférente il a été omis de mentionner le nom du cabinet AUDINET. Il propose d'annuler et de remplacer la délibération du 8 Janvier par la présente. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

« Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été demandé au Cabinet d'Architecture AUDINET de Saint Sauvant d'étudier l'extension de la salle omnisports dont il a été le concepteur.

Le projet porte sur l'agrandissement de la salle de judo et la création d'un local pour la garderie.

Le montant des honoraires de l'architecte s'élève à 10 % du montant prévisionnel des travaux (242 000 € HT) soit 24 200 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le montant des honoraires proposés,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec le Cabinet d'Architecture AUDINET,
- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de permis de construire. »

Marché Fermier - Animation

Monsieur PANNAUD rappelle que le Marché Fermier organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la Saintonge Romane aura lieu le 2 Août 2007 à partir de 19 heures.

Il propose pour animer cette soirée la Compagnie STROMBOLI qui donnera une représentation de son spectacle « Les Coquets ».

Le Coût de ce spectacle est de 1600 € pris en charge à 50% par le Conseil Général, dans le cadre de l'aide à la diffusion.

Monsieur de ROUX demande à Monsieur PANNAUD de rappeler la programmation des diverses manifestations

Vendredi 11 Mai	Concert Serge BLACHERE - Salle des Fêtes - Spectacle gratuit (Répertoire Brassens, Aznavour...)
Samedi 9 Juin	Festival Piano en Saintonge - Journée au cours de laquelle les élèves de l'Ecole de Musique passeront des auditions. En fin d'après-midi, à 17 h les membres du jury donneront un concert ouvert au public. Actuellement on examine l'idée émise d'organiser ce concert sur l'herbe du communal.
Samedi 14 Juillet	19h - Pique-Nique Républicain 22 h -Retraite aux Flambeaux avec la Banda de Chaniers Feu d'Artifice Bal animé par SUN LIGHT 17
Jeudi 02 Août	A 19 h Marché fermier avec la Compagnie Stromboli
Mardi 7 août	20h30 - CRETON'ART - Visites du soir
Vendredi 10 Août	20 h 30 Tréteaux de France « Un rêve de Théâtre » -
Du 20 Octobre au 04 Novembre	Biennale du Verre - Salle des Fêtes

Foire aux Fleurs

Monsieur GRAVELLE indique que les fleuristes qui exposent sont les mêmes que l'an passé.

Il y aura un stand de motoculture, 3 producteurs de Pineau - Cognac, 2 producteurs de Vins, 1 de Banyuls , etc...

Le Dimanche après-midi sera animé par l'association CRETON'ART de Saint Sauvant avec son spectacle « Bois ta lettre ».

Travaux dans le Bourg

Monsieur GODARD indique qu'il a été interpellé par certains commerçants du bourg au sujet des travaux de réfection des canalisations AEP dans la rue Aliénor d'Aquitaine et de la gêne que cela va occasionner.

Ils souhaiteraient avoir un entretien avec la Municipalité ainsi que la mise en place d'un panneau récapitulatif des commerces situés dans cette rue.

Monsieur de ROUX qu'il a déjà reçu certains de ces commerçants.

Il rappelle que lors de la réfection des canalisations il sera procédé à un aménagement de la rue afin d'améliorer le stationnement des véhicules, la sécurisation des piétons et le passage des véhicules.

A l'occasion de ces travaux, la place de la mairie sera refaite ainsi que celle à l'arrière de la salle des fêtes.

Monsieur de ROUX indique qu'une réunion d'information sera organisée l'intention des commerçants et des habitants de la rue Aliénor d'Aquitaine.

Monsieur RICHON demande quand le camping va ouvrir.
Le nouveau propriétaire a ouvert un site Internet sur lequel figurent déjà certaines informations telles que les tarifs (www.campingbelleriviere.fr).
Il convient de faire enlever les panneaux mentionnant le camping municipal.

Travaux Chez Labbé

Madame COURTHES demande des précisions sur l'avancement du projet de centre bourg Chez Labbé.

Monsieur de ROUX indique qu'une réunion avec la DDE en vue de la réalisation du rond point et que l'on attend l'accord d'un des lotisseurs pour participer aux travaux. Il rappelle que ces travaux sont pris en charge pour 1/3 par l'État, 1/3 par la Commune et pour 1/3 par les 2 lotisseurs. Pour le moment un seul a donné son accord.

Autocollant de Chaniers

Monsieur PATRY indique qu'il lui a été demandé un autocollant de la Ville Chaniers.

Monsieur de ROUX demande que l'on fasse établir un devis.

Dépôts Sauvages

Monsieur MAUDOUX indique qu'il a constaté plusieurs dépôts sauvages d'ordures le long de la Charente.

Monsieur de ROUX va demander au Policier Municipal de constater ces dépôts.

Signalétique routière

Monsieur GODARD indique qu'il convient de revoir la signalétique routière.

La Font Ronde

Monsieur RICHON indique la nécessité d'entretenir la fontaine de la Font Ronde et de réparer la toiture.

La Séance est levée à 22 h 15

La Secrétaire de Séance

Christiane GATINEAU